

Accident au large du Cap: le casse-tête de la désincarcération

Les deux navires qui sont entrés en collision dimanche sont toujours encastrés l'un dans l'autre. Après deux tentatives infructueuses, les autorités s'apprentent à essayer de les séparer. Mais la chose est loin d'être simple

Quatre jours ont passé et c'est le statu quo à 28 kilomètres au nord du Cap Corse. Depuis la collision intervenue dimanche matin, le navire roulier *Ulysse*, battant pavillon tunisien, est toujours encastré dans le porte-conteneurs chypriote *CSL Virginia*.

À l'instigation de la préfecture maritime de Toulon, des plongées d'expertise ont été effectuées mardi soir et hier toute la journée par des équipes spécialisées issues des marins pompiers de Marseille, des plongeurs de la Marine nationale et d'une société d'architecture navale hollandaise. Objectif: évaluer au mieux la situation et étudier tous les modes de désincarcération envisageables. Le résultat de ces expertises, initialement attendu pour hier soir, devrait être connu aujourd'hui. *"Nous avons fait le choix de consolider notre décision quant au mode opératoire qui sera utilisé pour éviter tout risque de suraccident"*, indiquait hier soir la préfecture maritime.



Des plongées d'expertise ont été réalisées mardi et pendant la journée d'hier pour étudier tous les modes de désincarcération.

/PHOTO MARINE NATIONALE

Une attitude prudente qui fait suite à deux tentatives de désincarcération infructueuses. Mardi, les autorités avaient essayé de séparer les deux navires au moyen de la force des moteurs de l'*Ulysse* puis à l'aide de deux remorqueurs tirant en sens opposés. Mais ces deux opérations sont restées "mesurées" par peur d'aggraver la situation. *"Il est possible*

qu'un bulbe situé à l'avant du navire tunisien ait créé une sorte d'effet hameçon compliquant le détachement des deux bâtiments", explique la préfecture maritime.

"Tirer intelligemment"

Quand la prochaine tentative aura-t-elle lieu ? Les autorités n'ont pas donné d'informa-

tion à ce sujet. *"Plutôt que de tirer bêtement, on a regardé ce qu'on pouvait faire pour tirer intelligemment, au besoin en faisant bouger les bateaux"*, a indiqué hier matin l'amiral Charles-Henri du Ché, préfet maritime de Toulon. *"C'est un chantier qui n'est pas terminé. Nous essayons de ne pas confondre vitesse et précipitation."*

Pendant ce temps, les opérations visant à limiter l'impact environnemental de l'accident se poursuivent. *"Le flou qui s'est échappé au moment de la collision s'est répandu, fort heureusement, selon les courants statistiques qui portent au nord-ouest et s'est donc éloigné de la côte"*, assurait encore hier le préfet maritime. Avec les conditions météo, la nappe s'est étendue et atteint à présent 25 kilomètres de long, en cinq rubans.

"40 ou 50 mètres cubes à récupérer"

Depuis trois jours, plusieurs navires chargés de

pomper les hydrocarbures rejetés en mer sont déployés sur la zone. Selon les chiffres communiqués par les autorités, il ne resterait plus à récupérer que *"40 ou 50 mètres cubes"* sur les quelque 200 qui se sont échappés lors de la collision.

La préfecture se veut également rassurante quant à de nouveaux rejets. Elle assure que *"la cuve percée au moment du choc est vide"* et qu'un barrage antipollution sera disposé autour des deux bateaux à chaque tentative de désincarcération, afin de faciliter la récupération d'une éventuelle nouvelle nappe.

Restera ensuite à déterminer comment une telle collision a pu se produire et à établir les responsabilités de chacun dans le dommage écologique qui a suivi. Une enquête a été ouverte.

L'accident ayant eu lieu dans les eaux internationales, c'est le parquet de Paris qui est chargé d'en assurer la direction.

PIERRE NEGREL

Saisie d'un bateau de la Cotunav

Selon une information publiée par nos confrères de la revue *Le Marin*, un navire de la compagnie Cotunav - propriétaire du roulier *Ulysse* - a fait l'objet hier d'une mesure de saisie conservatoire ordonnée par la justice à la demande de CSL, le propriétaire du *Virginia*. Alors qu'il devait quitter Marseille pour Tunis, le ferry *Carthage* a été retenu à quai. Cette procédure pourrait servir à l'armateur chypriote de moyen de pression pour obtenir des garanties d'indemnisation de la part de la Cotunav.

P.N.